

# INFORM'ACTION 74



**Pour éviter l'attente à nos permanences :**  
**PRENEZ RDV EN LIGNE**  
Sur notre site internet

## Permanences CSF

### Cran – Gevrier :

Mardi 17H-19H  
21 route de Chevennes

### Meythet :

Mercredi 09H30 -11H30  
4 rue de l'aérodrome

### Cluses :

2ème et 4ème Jeudi du mois  
17H00-19H00  
24 Avenue G.CLEMENCEAU

### Rumilly :

Le 1er Jeudi du mois  
14H00-16H00  
Le 3ème Jeudi du mois  
17H00-19H00  
Rue de l'Annexion  
Maison de l'Albanais

### Permanence téléphonique :

Litiges , Ecoute, Conseils....

 06.30.29.74.26

 CSF74

[udcsf74@la-csf.org](mailto:udcsf74@la-csf.org)

[www.csf74.fr](http://www.csf74.fr)

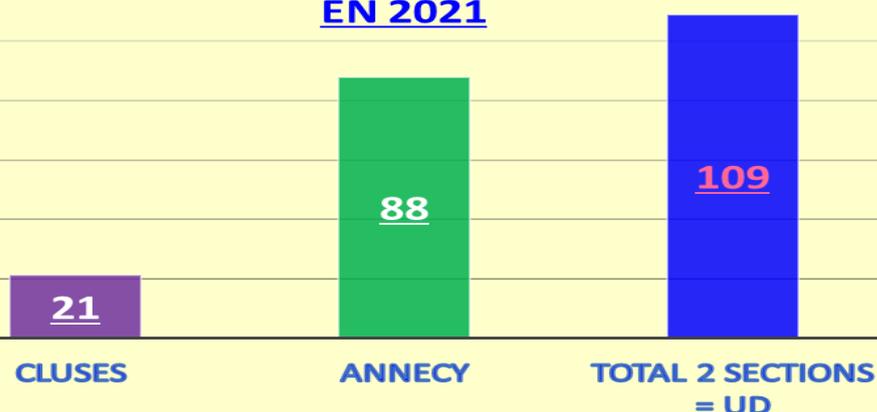


## NOS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CONJOINTES

De l'Union Départementale CSF74 et de la Section locale Anney & Environs, se sont tenues le **19 MAI 2022 à 17H00.**

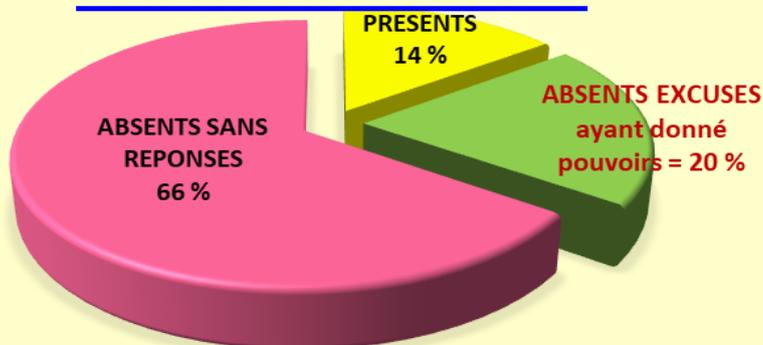
## NOMBRE D'ADHERENTS CSF UD 74

EN 2021



## AG EN PRESENTIEL

### PARTICIPATIONS



NOS INSTANCES SONT A JOUR

NOS RAPPORTS SONT CONSULTABLES SUR NOTRE

SITE INTERNET : [WWW.CSF74.FR](http://WWW.CSF74.FR)



# SUPPRESSION DES TICKETS DE CAISSE



**Un décret en cours d'élaboration, prévoit la suppression des tickets de caisse, au 1er Janvier 2023.**

Actuellement, les caisses, nous demandent, si nous voulons bien nous en passer. Un des articles du projet de décret, prévoit que nous devons faire une demande explicite.

Le manque de ticket de caisse, qui rappelle le, vaut preuve d'une transaction entre deux contractants, pose quelques inquiétudes :

- ⇒ Comment prouver au service de sécurité, que l'article que nous avons avec nous, n'a pas été volé ?
- ⇒ Comment échanger un article qui ne convient pas, sans preuve d'achat ?

Les garanties sont souvent le ticket de caisse lui-même. Comment seront-elles prévues ?

Le ticket de caisse serait envoyé par mail.

1. Il faut avoir une connexion
2. Il faut imprimer par ses propres moyens en format A4, au lieu d'une bande étroite
3. Les questions de confidentialité se posent avec force au moment où le RGPD est actif
4. Malgré les apparences, les consommations liées à la transmission, l'impression, le stockage des documents, sont importantes.

**« Faire des économies », en n'imprimant plus les tickets témoins de nos transactions (tickets de caisse et reçus bancaires) ! Mais que deviennent toutes les publicités, promotions et autres rabais qui sont imprimés en parallèle et représentent plus de papier et d'encre que les simples tickets !?**



## POURQUOI LES BENEFICIAIRES RENONCENT-ILS A LEURS DROITS ?!

Avec l'obligation du recours à l'informatique, pour toutes les démarches, nous sommes de plus en plus, confrontés à des difficultés de manipulations.

**OUI, QUAND TOUT VA BIEN, LA DEMARCHE EST SIMPLE ET RAPIDE.**

**MALHEUREUSEMENT ! C'EST SI RARE !**

Très fréquemment, le service n'est pas accessible, se déconnecte en cours de démarche, ou bien, cela réclame X fois les mêmes pièces, qui ne sont pas au bon format, etc....

De plus, vous n'arrivez à contacter personne, du service en question, sur l'onglet « AIDE », soit le numéro n'existe plus, soit on vous invite à sélectionner le chiffre, censé correspondre à votre besoin mais qui n'aboutit à rien, soit on vous transfère vers d'autres lignes, tant et si bien qu'au bout du compte, la ligne s'interrompt ou vous informe via une voix pré-enregistrée « Nous ne recevons aucun appel, contactez-nous uniquement par mail », alors que vous souhaitez ET devriez, bien évidemment, régler cette démarche en quelques clics.

**De quoi perdre patience !!! Et voilà, comment, de nombreux bénéficiaires renoncent à leurs droits mais aussi se retrouvent dans des situations inacceptables, voire parfois de désespoir.**